



CAMEROON



64e SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

TROISIEME COMMISSION

Déclaration de

La Délégation du Cameroun

Point. 62.- Promotion de la Femme

- Suivi de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes et la vingt-troisième Session extraordinaire de l'Assemblée générale**

Vérifier au prononcé

New York, le 14 OCTOBRE 2009

Monsieur le Président,

Ma Déléation s'aligne sur la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Je voudrais rendre hommage à Mesdames Rachel Mayanja, Conseillère Spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la Promotion de la femme, Carolyn Annan, Directrice de la Division de la Promotion de la femme, Naela Mohamed Gabr, Présidente du Comité pour l'Élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Albertis Inès, Directrice de l'UNIFEM. A ces personnalités, nous exprimons notre appréciation pour la contribution respective des organes qu'elles dirigent, mais également pour leur leadership et leur grande implication personnelle dans les avancées enregistrées pour la promotion de la femme à travers le monde.

Je voudrais dire mon appréciation au Secrétaire général pour les rapports soumis à notre étude. Ces rapports associés aux échanges d'informations et d'expériences enregistrés ici depuis trois jours, nous ont permis d'avoir une vue d'ensemble sur l'état d'avancement de la promotion de la femme dans le monde, de prendre la mesure de tous les écueils et limites rencontrés ainsi que d'envisager les perspectives d'avenir.

La question sous examen est d'importance parce qu'elle concerne la femme, considérée à juste titre comme la pierre angulaire dans la société. La femme représente en effet plus de la moitié de la population de la planète et joue un rôle multiforme dans la société, contribuant ainsi au progrès de l'humanité à plus d'un égard.

Monsieur le Président, malgré cette place indéniable, force est de constater qu'il reste beaucoup à faire pour l'amélioration de la situation de la femme. Les différents rapports soumis en disent long sur l'étendue des défis qui restent à relever au regard des engagements souscrits au plan international lors des Conférences mondiales sur les femmes, des conférences et sommets centrés sur les droits de l'homme et particulièrement des Objectifs du Millénaire pour le Développement dont la majeure partie concerne la femme.

30 ans après l'adoption de la CEDAW, à la veille de la célébration du 15^e Anniversaire de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes et du 10^e Anniversaire du Sommet du Millénaire, le bilan est mitigé au vu de la persistance

des discriminations et inégalités à l'égard des femmes dues aux facteurs biologiques, psychologiques, culturels et juridiques.

Les femmes et les filles constituent la majorité des pauvres de la planète et leur vulnérabilité face à la pauvreté tient à l'inégalité d'accès aux ressources productives, au parti pris sexiste en ce qui concerne les lois sur la propriété et la succession, au manque d'accès à l'éducation et aux services de soutien, à la faible participation à la prise de décision, aux préjugés sexistes sur la marché du travail, aux conflits armés, à la faible couverture sanitaire et particulièrement au VIH/sida.

Les crises actuelles alimentaire, énergétique, financière et les changements climatiques sont venus fragiliser davantage la femme et asseoir plus que jamais sa dépendance.

Nous ne devons plus rester spectateurs face à ce phénomène. Nous devons unir nos forces aux niveaux international, régional et national, pour redonner à la femme sa dignité qui resterait un vain mot si elle n'induit son autonomisation. Nous devons donner à la femme des moyens d'expression dans notre recherche du mieux-être et l'amélioration de nos sociétés. Elle doit pouvoir s'affirmer comme acteur du développement.

La tâche est immense. Le Cameroun reste cependant convaincu que les maux dont souffre la femme ont pour racine le manque d'éducation et la pauvreté. La communauté internationale devrait donc davantage investir dans l'éducation et la formation de la fille et la femme ainsi que dans le développement.

C'est le lieu de saluer la décision prise pour la création du nouvel organe au sein du système onusien, chargé des questions genre et de la promotion de la femme à travers le monde. Nous avons espoir que cet organe à compétence universelle, nous le souhaitons, contribuera à la meilleure défense et la réalisation des engagements souscrits par la communauté internationale vis-à-vis des femmes.

Nous en appelons également à la mise en œuvre de la Déclaration de Doha issue de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey.

Le Cameroun a placé au rang de priorité la politique globale de la promotion de la femme. Notre Gouvernement a conçu pour cela des orientations stratégiques nationales en matière de prise en charge des problèmes de la femme.

La prise en charge des inégalités fondées sur le sexe occupe ainsi une place importante dans la stratégie nationale de développement. Il s'agit d'assurer l'épanouissement de la femme, en lui permettant de participer pleinement au développement et à la vie de la nation et en créant un environnement économique, social, politique et culturel favorable à l'exercice de ses droits humains et civiques.

Des progrès importants ont été réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et leur évaluation constante permet au Gouvernement Camerounais de procéder à des réajustements appropriés des stratégies définies dans la Déclaration de politiques et dans le Plan d'action multisectoriel « Femme et Développement ». Ces documents servent de feuille de route à l'action du Gouvernement sur le plan de l'éducation, de la santé, de l'économie, de la valorisation des ressources humaines féminines, de la lutte contre la violence faite aux femmes, de la prise de décisions.

Des programmes et des projets bénéficiant de l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux, permettent au Gouvernement de mener des actions d'appui à la micro-entreprise féminine, à la promotion de l'emploi de la femme, au renforcement des capacités managériales et économiques des femmes, des facilités bancaires leur permettant d'accéder plus facilement aux financements de leurs activités génératrices de revenus.

Dans ses efforts pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à l'horizon 2015, le Cameroun vient d'achever en cette année 2009, son nouveau Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi portant révision de son Document de Stratégie de réduction de la pauvreté validé en 2003. Ce Document a pour principales cibles l'amélioration du statut de la femme.

Les actions concrètes entreprises dans cette perspective par le Gouvernement et son mécanisme national de promotion de la femme ainsi que par diverses parties prenantes sont la vulgarisation des droits des femmes et des instruments y relatifs.

Il y a entre autres, la mise en place des points focaux genre dans tous les Départements Ministériels et les sociétés d'Etat, sorte de système d'alerte et d'orientation des initiatives sectorielles et de pratiques institutionnelles dans la perspective de la prise en compte des sexo-spécificités dans la planification du développement et la gestion des ressources.

Le plaidoyer et la sensibilisation en faveur de l'abandon des coutumes et des pratiques préjudiciables à la femme tiennent une place de choix, avec notamment

le plaidoyer contre les mutilations génitales féminines. Le Cameroun participe ainsi activement à la campagne contre la violence à l'égard des femmes.

Notre pays a mis sur pied des centres d'écoute dans les dix régions, une ligne verte qui permet aux femmes victimes de violence ou toutes autres personnes témoins, de saisir le Ministère compétent.

Monsieur le Président,

Pour le Cameroun, la promotion de la femme implique la participation de toutes les composantes de la communauté nationale, hommes et femmes. Elle implique également la participation de toutes les structures. C'est le lieu de signaler que les processus budgétaires s'inscrivent désormais dans ce cadre et avec des efforts de mise à disposition des données statistiques pour le suivi et l'évaluation qui sous-tendent la collaboration entre les ministères chargés des finances et de la planification et les autres partenaires.

En conclusion, le Cameroun réaffirme son engagement à mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, les textes issus de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale ainsi que les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Nous voulons à cette occasion rappeler les contraintes qui s'imposent à notre Gouvernement dans l'entreprise de promotion de la femme. Cette œuvre, bien qu'elle s'inscrive dans le contexte précis de chaque société, nous interpelle tous. La solidarité internationale exige que nous nous mettions ensemble, pour donner à chaque femme les moyens de son épanouissement. Nous lançons à cette occasion un appel aux partenaires du développement pour qu'ils tiennent leurs engagements auxquels ils ont librement consentis lors des réunions et conférences organisées par les Nations Unies pour le développement.

Je vous remercie